

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 41 (1949)
Heft: 9

Artikel: Quarante ans après la réorganisation de l'Union syndicale
Autor: Keller, Willy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

41^{me} année

Septembre 1949

Nº 9

Quarante ans après la réorganisation de l'Union syndicale

Par *Willy Keller*

En 1948, il y a eu quarante ans que l'Union syndicale suisse a procédé à sa dernière réorganisation. L'année 1908 a marqué la fin d'une longue période de tâtonnements et d'expériences. La structure fédérative que le congrès de novembre 1908 a donnée à l'Union syndicale suisse a fait ses preuves. La grande organisation des travailleurs suisses est en quelque sorte une Confédération générale du travail. Elle groupe des fédérations indépendantes. Les attributions de l'organisme central et le champ de recrutement des associations membres sont nettement délimités. Dans son domaine, chaque fédération est souveraine; les questions professionnelles (contrats collectifs, salaires, etc.) sont entièrement de son ressort. En revanche, les problèmes économiques et sociaux de portée générale, c'est-à-dire ceux qui intéressent l'ensemble des travailleurs, sont l'affaire de l'Union syndicale. Cette conception de la division du travail nous paraît aujourd'hui évidente. Il n'en a pas toujours été ainsi. Bien que l'on se soit rendu compte depuis longtemps que cette structure était seule conforme aux nécessités, qu'elle seule pouvait permettre au syndicalisme de développer toute sa puissance, il a fallu attendre jusqu'en 1908 pour qu'elle s'impose, tant les résistances étaient nombreuses.

Vers 1890, nombreux de syndicalistes éminents estimaient encore que l'exiguïté du territoire suisse ne permettait pas de constituer des fédérations professionnelles comme en Grande-Bretagne, en France ou en Allemagne; à leur avis, seule une organisation unique entrait en ligne de compte. Cette manière de voir s'est révélée incompatible avec la réalité. La fusion progressive des groupements locaux et régionaux en fédérations professionnelles marquait la voie à suivre. Dans les grands centres industriels, les syndicats locaux

s'étaient depuis longtemps groupés en unions ouvrières, la manifestation la plus ancienne de l'action intersyndicale. Ces organismes locaux menaient de manière autonome les mouvements de salaires et les grèves. Toutefois, lors des conflits suivis de cessation du travail, cette indépendance était souvent génératrice de conflits, en particulier lorsqu'il s'agissait de réunir les fonds nécessaires pour venir en aide aux grévistes. Afin de coordonner mieux l'action et de donner aux secours de grève une base financière plus solide, on créa, en 1887, la caisse générale de réserve, dont la gestion fut confiée à l'Union syndicale en 1891. A partir de ce moment, seul le comité syndical eut la compétence de déclencher et de mener les grèves. Cette décision visait à empêcher que les groupements locaux ne décident, comme ils le faisaient trop souvent, des interruptions de travail sous le moindre prétexte. Cependant, cette innovation n'eut pas l'heure de plaisir aux grandes organisations; elles estimaient que les pouvoirs conférés au comité syndical limitaient par trop leur liberté de mouvement. En 1895, un règlement relatif aux grèves apporta un certain apaisement. Néanmoins, la question des contributions à verser à la caisse de réserve suscitait encore nombre de conflits. Les puissantes fédérations, qui alimentaient presque à elles seules cette caisse, tenaient pour insuffisantes les prestations qu'elles en recevaient en contrepartie. Pour prévenir des dissidences, le comité syndical se vit contraint de passer avec quelques-unes des organisations affiliées (typographes, métallurgistes) des conventions réglant les contributions à la caisse de réserve. Vers la même époque, l'augmentation des effectifs permit aux typographes (1899), puis aux métallurgistes, d'engager des secrétaires permanents.

Mais le problème de la réorganisation de l'Union syndicale et de la répartition des compétences lors des conflits de salaires continuait de figurer à l'ordre du jour de chaque congrès. Les assises syndicales de 1902 et de 1906 permirent de résoudre nombre de questions litigieuses. Le congrès de 1906, en particulier, décida de supprimer la caisse générale de réserve et d'en répartir la fortune entre les fonds de grève des diverses fédérations. Dès lors, l'Union syndicale n'avait plus pour tâche que d'assister les petites fédérations lors des conflits de travail et de leur assurer une aide administrative. Quant aux grandes fédérations, elles devaient jouir d'une indépendance absolue. Cette décision fut heureusement accueillie par la plupart des fédérations affiliées parce qu'elle mettait fin à une « tutelle » qu'elles supportaient avec impatience.

On conviendra que la situation était beaucoup moins satisfaisante pour l'Union syndicale. En effet, la dissolution de la caisse de réserve et le transfert aux fédérations de ses attributions en matière de grève mettaient fin à ses principales activités. On pouvait donc se demander à quoi elle pouvait bien servir. On ne s'en fit pas faute dans certains milieux. Dans le rapport annuel du

comité syndical pour l'année 1909, Auguste Huggler exprime fort bien le malaise général: « Chacun sentait d'instinct que l'ancienne forme d'organisation ne pouvait plus être maintenue, mais personne n'avait une idée nette de ce que devait être le nouveau cartel des forces syndicales; on donnait à entendre qu'il devait permettre de répondre mieux aux exigences de l'heure, mais personne n'était en état d'en définir la forme ou de faire des propositions concrètes. »

Le congrès extraordinaire de novembre 1908 apporta la solution tant désirée. Le congrès ordinaire d'avril de la même année avait facilité la tâche en formulant une déclaration de principe. Le comité syndical soumit aux délégués un projet de statuts élaboré par Herman Greulich, projet dont la clarté a contribué essentiellement à l'heureuse solution des problèmes posés par la réorganisation. En 1902 déjà, Greulich avait consacré à cette dernière une étude approfondie et esquissé les principes dont elle devait s'inspirer. Comme nous l'avons dit, les nouveaux statuts assuraient aux fédérations une pleine et entière autonomie sur le plan professionnel, de même qu'en matière administrative. Aux termes de l'article 7 a, l'Union syndicale devait s'appliquer à coordonner l'action des diverses fédérations pour prévenir un éparpillement des forces et pour accroître la puissance de l'action syndicale dans l'intérêt même des travailleurs. Elle avait également pour tâche de favoriser la formation de puissantes fédérations par la fusion de petites associations ou de syndicats isolés. Elle devait également prendre en main la propagande et le recrutement dans les régions et les professions où le degré d'organisation était insuffisant. Elle devait aussi s'appliquer à développer les relations internationales et la législation relative à la protection ouvrière. Enfin, elle avait pour mandat de s'opposer à toute tentative de limiter ou de violer les droits et les libertés légitimes des travailleurs.

On constate que, pour l'essentiel, les tâches de l'Union syndicale, telles qu'elles sont précisées à l'article 2 des statuts en 1946 sont restées les mêmes:

1. L'Union syndicale a pour but de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des fédérations affiliées et de leurs membres.
2. A cet effet, elle tend à développer:
 - a) les droits démocratiques et les libertés du peuple;
 - b) l'économie collective;
 - c) la législation sociale et la protection des travailleurs;
 - d) le droit du travail en général et notamment le régime des contrats collectifs;
 - e) les relations syndicales internationales.
3. L'Union syndicale est neutre au point de vue confessionnel et indépendante en matière politique.

L'article des statuts qui prescrivait aux fédérations le payement d'une cotisation uniforme par adhérent n'a pas peu contribué à

asseoir l'Union syndicale sur des bases financières solides. Cette innovation peut être considérée comme l'un des éléments essentiels de la réorganisation.

Les statuts de 1908 créent un nouvel organe intermédiaire entre le congrès et le comité syndical: la commission syndicale. Cette dernière est chargée de traiter toutes les questions courantes qui dépassent la compétence du comité syndical et qu'il n'est pas nécessaire de soumettre à un congrès. Cette répartition des tâches est encore en vigueur aujourd'hui. Les fédérations étaient représentées au sein du nouvel organe conformément à l'importance de leurs effectifs. La commission devait se réunir deux fois par an au moins. A la fin de 1948, la commission avait tenu 141 séances, ce qui représente une moyenne de trois à quatre réunions par an. La commission a siégé pour la première fois le 24 janvier 1909.

Les statuts de 1908 limitaient à sept le nombre des membres du comité syndical. Par la suite, ce nombre a été progressivement porté à quinze. Le 1^{er} janvier 1909, date de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, Auguste Huggler succéda à Arnold Calame à la tête du secrétariat de l'U. S. S.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'histoire de la période de réorganisation qui s'étend de 1890 à 1908. Le lecteur qu'elle intéresse trouvera tous les renseignements souhaitables dans les ouvrages de Hüppy, Heeb et Weckerle (voir la bibliographie qui complète notre étude). La réorganisation de 1908 ouvrait enfin la voie à un développement normal de l'Union syndicale et des fédérations affiliées.

C'est avec raison que Martin Meister, secrétaire de l'Union syndicale, pouvait écrire nombre d'années plus tard: «Aujourd'hui, après vingt-deux ans, on peut dire que la réorganisation de novembre 1908 a fait ses preuves. Elle a donné à l'Union syndicale la constitution qui répond à son caractère d'organisation fédérative, d'organisation centrale des fédérations syndicales; elle a mis fin dans une large mesure aux conflits internes*.» Les vingt années qui se sont écoulées depuis que Martin Meister a écrit ces lignes ne font que confirmer son jugement.

L'évolution du syndicalisme suisse de 1908 à aujourd'hui

La place nous manque pour mentionner tous les amendements apportés au cours des années au programme et aux statuts de l'Union syndicale. Nous nous bornerons à retracer l'évolution organique de notre association centrale.

* Martin Meister: «Cinquante ans de syndicalisme en Suisse», Editions de la F. S. I., Amsterdam 1930.

Au début de 1909, l'Union syndicale était composée des fédérations suivantes:

	Membres
Relieurs	628
Coiffeurs	260
Travailleurs des communes et de l'Etat	1 813
Auxiliaires des arts graphiques	1 083
Ouvriers du bois	6 879
Chapeliers	220
Travailleurs de l'alimentation et du tabac	4 158
Travailleurs du cuir.....	1 204
Lithographes	632
Peintres et plâtriers	2 849
Maçons et manœuvres	2 541
Ouvriers métallurgistes	13 821
Tailleurs et tailleuses	1 973
Travailleurs de la pierre.....	1 774
Ouvriers du textile	7 863
Travailleurs des transports	1 124
Typographes	3 045
Horlogers	13 668
Charpentiers.....	1 330
Total: 19 fédérations	66 865
dont hommes	61 093
femmes	5 772

Les quatre fédérations des peintres et plâtriers, des tailleurs et tailleuses, des charpentiers et des maçons s'étaient réaffiliées le 1^{er} janvier 1909 après avoir quitté l'Union syndicale à la suite des conflits provoqués par la réorganisation. A partir de 1910, les organisations suivantes ont adhéré successivement à l'Union syndicale:

1 ^{er} janvier	1910	Société des chauffeurs de locomotives
1 ^{er} janvier	1911	Union des ouvriers des entreprises de transport
1 ^{er} juillet	1914	Fédération des tailleurs militaires (s'affilie le 1 ^{er} juillet 1918 à la Fédération des ouvriers tailleurs)
Mai	1915	Fédération des employés d'hôtels et restaurants (s'affilie à la F. C. T. A. en 1917)
1 ^{er} janvier	1916	Fédération des typographes de la Suisse romande
1 ^{er} juillet	1917	Société des agents de train
1 ^{er} juillet	1917	Société des aiguilleurs et gardes-voies
1 ^{er} juillet	1917	Société du personnel de la manœuvre
1 ^{er} janvier	1918	Association des mécaniciens-dentistes
1 ^{er} avril	1919	Société des fonctionnaires des chemins de fer (nouvelle V. S. E. A.)
Décembre	1919	Association du personnel des banques de Zurich (quitte l'U. S. S. en 1923 pour s'affilier à l'Association suisse des employés de banque)

1 ^{er} janvier	1920	Union des musiciens et du personnel des théâtres (cette organisation est radiée à la fin de 1921)
Février	1920	Fédération des ouvriers des télégraphes et des téléphones (appartenait jusqu'à cette époque à la sous-fédération A. U. S. T. de la fédération des cheminots)
1 ^{er} janvier	1921	Fédération des employés des télégraphes
1 ^{er} janvier	1921	Fédération du personnel de la broderie
1 ^{er} janvier	1922	Fédération du personnel des chœurs et ballets (fusionne en 1929 avec la V. P. O. D.)
1 ^{er} janvier	1923	Fédération des employés des postes
Juillet	1925	Association des encaiseurs de la Bâloise (radiée à la fin de 1926)
9 juillet	1925	Fédération des sculpteurs sur bois de l'Oberland (dissoute en 1928)
1 ^{er} janvier	1933	Association suisse des fonctionnaires T. T. (A. S. F. T. T.)
1 ^{er} avril	1933	Société suisse des fonctionnaires postaux (S. S. F. P.)
1 ^{er} janvier	1939	Association suisse du personnel de la boucherie (a quitté l'Union syndicale en 1943)
1 ^{er} janvier	1947	Fédération des employés des douanes
1 ^{er} janvier	1949	A la suite de la dissolution de la Fédération des ouvriers du textile à domicile, la Fédération des tisserands de toile à bluter redevient autonome.

Le tableau ci-dessous permet de suivre, de dix ans en dix ans, l'évolution de la répartition des membres de l'Union syndicale entre les principales activités économiques de 1908 à 1948:

	Industrie des machines et métaux, horlogerie	Services publics	Bâtiment	Textile et habillement	Commerce, transports et alimentation	Arts graphiques	En pour-cent
1908	41,2	2,6	23,0	17,2	7,9	8,1	
1918	42,0	10,0	11,8	14,4	7,9	5,9	
1928	32,0	32,7	14,7	8,5	7,3	4,8	
1938	30,4	29,2	19,2	5,8	10,8	4,6	
1948	27,5	25,1	19,1	13,2	10,9	4,2	

Comme on le voit, la répartition des membres entre les principales activités économiques s'est sensiblement modifiée au cours des quarante dernières années. Bien que les ouvriers sur métaux et horlogers constituent encore le groupement le plus fort, ils ne totalisent plus que 28% des effectifs contre 41% en 1908. Ce recul de leur importance relative est dû à l'affiliation de nouvelles fédérations au sein de l'Union syndicale et au fait que l'organisation s'est améliorée dans d'autres professions. Les agents des administrations et services publics viennent en second rang (2,6% en 1908, 33% en 1928 et 25% actuellement). La diminution de leur importance relative est due aux réductions de personnel opérées dans les administrations avant la guerre, comme aussi au fait que, dans ce secteur, la main-d'œuvre s'est accrue à un rythme beaucoup plus

lent, au cours des dernières années, que dans l'économie privée. Les travailleurs du bâtiment viennent en troisième rang; l'importance de ce groupe a passé de 12 à 19% de 1918 à aujourd'hui. Quant à la part des travailleurs du textile et de l'habillement, elle est tombée de 17 à 6% de 1908 à 1938; depuis lors, elle est remontée à 13%, non pas uniquement en raison d'un accroissement des syndiqués des branches textiles, mais aussi à la suite de la forte élévation du degré d'organisation parmi les travailleurs de l'industrie chimique, qui relèvent du domaine d'organisation de la Fédération des ouvriers du textile et de fabrique (F. O. T. F.). La part des professions organisées par la F. C. T. A. a passé de 8 à 11% et celle des arts graphiques est tombée de 8 à 4%. Dans cette branche, les besoins de main-d'œuvre, en particulier ensuite des perfectionnements techniques et de l'extension du machinisme, augmentent moins rapidement que dans d'autres secteurs. D'ailleurs, les chiffres ci-devant ne reflètent pas le développement ou le recul de telle ou telle industrie, mais simplement l'évolution de la répartition des membres de l'Union syndicale entre les principales activités.

Le tableau 1 ne donne aucune indication sur le degré d'organisation dans les diverses professions. Ce degré est difficile à déterminer, les résultats des statistiques officielles relatives à l'effectif des personnes occupées étant toujours publiés avec retard. Les chiffres les plus récents dont nous disposons aujourd'hui sont ceux du recensement des entreprises de 1938 et du recensement de la population opéré en 1941. Quant aux enquêtes annuelles des inspecteurs de fabriques, elles n'englobent que les ouvriers assujettis à la loi sur le travail dans les fabriques. Pour ces diverses raisons, nous renonçons à une évaluation — qui serait par trop approximative — du degré d'organisation dans les diverses professions.

Effectifs de l'Union syndicale suisse et des fédérations affiliées de 1908 à 1948

Tableau 2

Année	Ouv. du bois et du bâti- ment	Ouv. du vête- ment, du cuir et de l'équip.	Ouv. relieurs et carton- niers	Chemi- notes	Ouv. du comm., des transp. et de l'alim.	Cha- peliers	Litho- graphes	Métal- lurgistes et horlogers	Person- nel des services publics	Fonct. postaux	Empl. des postes, téléph. et télégr.	Fonct. des téléph. et télégr.	Ouv. du textile et de fa- brique	Ouv. du textile à do- micle	Typo- gra- phes	Empl. des doua- nes	U.S.S. ¹ total
1908	15 690	3 437	628	2 068	5 282	220	632	27 489	1 813	2682	—	—	7 863 ²	—	3045	*	66 865
1910	15 979	3 385	929	13 591	4 328	241	717	22 223	2 578	3267	—	376	7 061 ²	—	3369	*	75 344
1912	14 906	3 399	1069	16 219	5 975	265	933	29 756	2 992	3611	—	819	5 963 ²	—	3737	*	86 313
1914	6 306	1 830	906	17 358	4 824	256	974	20 904	2 422	3880	—	1029	4 423 ²	—	3871	*	65 177
1916	8 376	2 591	1087	17 036	7 622	261	983	35 730	2 908	4553	—	1307	5 584 ²	—	4895	*	88 628
1918	21 085	7 628	1554	24 473	13 193	400	1021	74 366	7 116	4795	—	—	15 221	2259	5114	*	177 143
1920	23 399	8 189	1771	38 609	19 492	385	1027	82 699	10 229	4728	1 714	2237	22 107	4365	5405	*	223 572
1922	15 232	4 747	1266	37 888	13 800	152	907	42 745	10 416	4329	1 902	2872	12 190	3698	5255	*	154 692
1924	17 560	2 696	1081	35 937	11 217	149	974	43 331	11 001	3986	8 661	2542	8 128	2781	4978	*	151 502
1926	18 278	2 141	1209	36 653	11 824	209	1092	44 424	11 886	3888	8 441	2492	8 129	2548	5625	*	153 797
1928	25 897	2 130	1271	36 129	12 709	180	1290	56 575	13 122	3924	8 251	2188	8 586	2320	5968	*	176 478
1930	32 353	1 468	1485	37 235	15 627	187	1455	61 126	16 140	3788	8 707	2179	8 350	1962	6372	*	194 041
1932	42 319	2 768	1687	37 158	23 271	294	1608	66 610	19 502	3827	8 651	2298	9 976	1853	6824	*	224 164
1934	41 933	2 798	1591	35 729	22 140	288	1617	64 566	19 479	3810	8 596	1991	8 814	1571	7101	*	223 427
1936	42 011	2 430	1631	33 627	23 317	270	1653	61 855	20 010	3765	8 454	1835	7 705	1490	7178	*	218 387
1938	43 238	2 833	1715	32 320	24 402	272	1698	68 322	19 089	3861	8 563	1843	7 678	1379	7281	*	225 530
1939	41 421	2 662	1749	31 769	23 645	270	1720	67 679	18 979	3663	8 558	1775	7 297	1326	7251	*	223 073
1940	35 101	2 611	1733	31 574	22 796	250	1729	65 824	18 505	3602	8 475	1793	6 890	1288	7289	*	212 602
1941	33 865	4 011	1811	32 345	23 367	240	1764	69 045	18 159	3618	8 498	1783	7 154	1283	7361	*	217 251
1942	35 275	4 217	2036	33 074	25 074	222	1840	75 021	19 111	3657	8 561	1860	8 913	1326	7463	*	231 277
1943	42 288	5 166	2554	34 827	27 022	217	1940	80 371	21 084	3704	8 701	1921	10 740	1260	7636	*	250 204
1944	46 477	6 808	2876	35 776	28 706	220	2026	83 495	22 478	3736	8 842	1975	15 099 ³	1216	7876	*	267 606
1945	56 786	10 190	3310	37 211	33 831	221	2103	93 086	24 408	3788	9 266	2053	27 439	1130	8113	*	312 935
1946	71 378	12 500	3806	38 992	40 085	400	2191	102 995	27 486	3885	10 395	2106	38 648	1082	8505	2489	367 119
1947	75 657	13 004	4202	40 938	41 247	400	2379	105 423	29 615	4007	11 339	2182	38 528	1153	8879	2608	381 561
1948	71 978	12 545	4196	42 785	40 977	— ⁴	2458	103 610	30 756	4326	11 967	2269	35 673	995 ⁵	9130	2771	376 436

¹ Inclus les petites organisations attachées autrefois à l'U.S.S., dont les unes ont fusionné et les autres quitté l'U.S.S. ² Inclus les ouvriers à domicile.

³ Inclus la Fédération du personnel de la broderie qui fusionna en 1944.

⁴ Fusionné avec la F.V.C.E.

⁵ Seulement tisserands de toile à bluter.

Le mouvement de concentration

Un certain nombre des fédérations qui ont adhéré à l'Union syndicale au cours des quarante dernières années ont fusionné avec d'autres. Diverses fusions avaient déjà eu lieu entre 1900 et 1908 dans les industries de l'alimentation, du bois et du textile, dans l'horlogerie et dans la métallurgie (dès 1892). L'Union syndicale s'est efforcée d'encourager cette concentration des forces. La nomenclature ci-dessous énumère les fusions qui ont abouti à la constitution des fédérations actuellement affiliées à l'U. S. S.:

Fédération des ouvriers du bois et bâtiment – F. O. B. B.

- 1911 Les faiseurs de parapluies s'affilient à la Fédération des ouvriers du bois.
- 1916 Les ouvriers des fabriques de briques et de ciment s'affilient à la Fédération des ouvriers de la pierre et de la céramique et le personnel technique des théâtres à la Fédération du bois.
- 1920 Les fédérations des charpentiers, des peintres et plâtriers, des ouvriers de la pierre et des maçons et manœuvres fusionnent et constituent la Fédération du bâtiment.
- 1922 Les deux fédérations du bois et bâtiment fusionnent et donnent naissance à l'actuelle F. O. B. B.

Fédération des travailleurs du vêtement, du cuir et de l'équipement – F. V. C. E.

- 1918 La Fédération des tailleurs et tailleuses fusionne avec celle des ouvriers coiffeurs. Naissance de la Fédération de l'habillement.
Le 1^{er} juillet 1918, les tailleurs militaires constituent une sous-fédération de la Fédération des tailleurs; ils fusionnent avec elle deux plus tard.
- 1923 La Fédération des ouvriers du vêtement fusionne avec celle des travailleurs du cuir. Naissance de la Fédération des ouvriers du vêtement et du cuir.
- 1930 Cette fédération tombe entre les mains des communistes; elle est exclue de l'Union syndicale. Elle se reconstitue sous le nom de Fédération des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement.
- 1942 La Fédération des ouvriers coiffeurs, reconstituée en 1935, devient une sous-fédération de la F. V. C. E.
- 1942 Création de la Fédération des travailleurs à domicile de la confection et de la lingerie.
Elle adhère à la F. V. C. E. comme sous-fédération.
- 1948 Après de longs pourparlers, la Fédération suisse des chapeliers devient une sous-fédération de la F. V. C. E.

Fédération suisse des ouvriers relieurs et cartonniers – F. S. O. R. C.

- Cette organisation est restée indépendante. Les tentatives faites depuis 1918 en vue d'opérer la fusion des typographes, des lithographes et des relieurs en une fédération générale des arts graphiques n'ont pas encore abouti.
- 1926 La Fédération des ouvriers de l'industrie du papier et des auxiliaires des arts graphiques est dissoute. Les membres sont absorbés par les syndicats des relieurs, des typographes et des ouvriers de fabrique.
- 1942 La Fédération étend son activité à l'industrie des cartonnages. Un accord est signé avec la F. C. T. A. et avec la F. O. T. F., cosignataires des contrats collectifs.

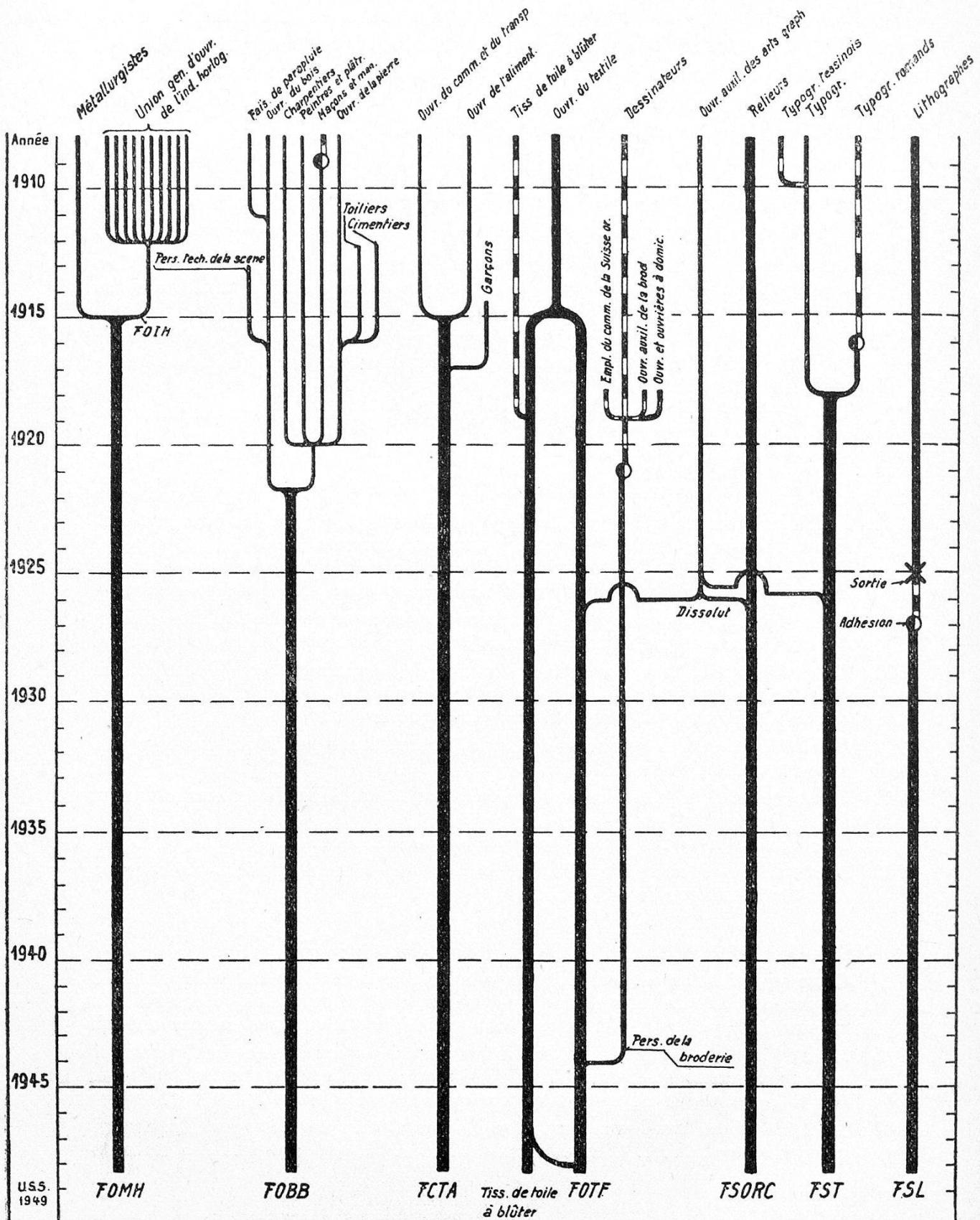
Le mouvement de concentration dans les fédérations

Légende: ————— Fédération avant

————— Fédération depuis

● Affiliation

(Abréviations : voir pages)



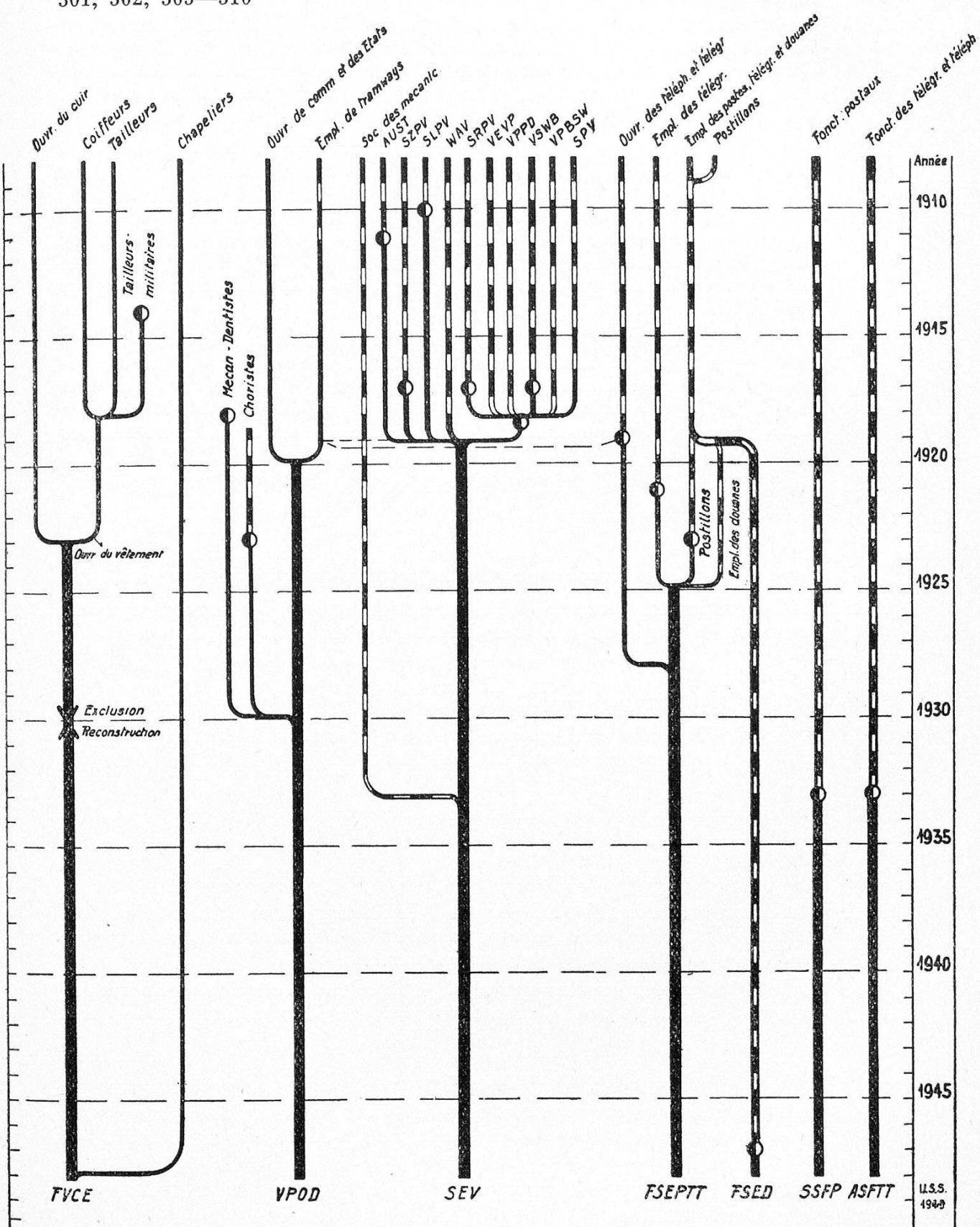
affiliées à l'Union syndicale suisse depuis 1908

l'affiliation à l'U.S.S.

l'affiliation à l'U.S.S.

à l'U.S.S.

301, 302, 305—310



Fédération suisse des cheminots – S. E. V.

- 1908 La Fédération du personnel des entreprises suisses de transport (V. P. S. T.), l'Union ouvrière des entreprises suisses de transport (A. U. S. T.) et la Société suisse des agents de trains (S. Z. P. V.) constituent un cartel du personnel des chemins de fer.
- 1911 La Société suisse des chauffeurs de locomotives (V. S. L. H.) tente une fusion avec la Société suisse des mécaniciens de locomotives. Des divergences d'opinions provoquent un grave conflit. La fusion échoue. La Société suisse des chauffeurs de locomotives se transforme en Société suisse du personnel des locomotives (S. L. P. V.). Une partie des mécaniciens y adhèrent.
- 1918 Constitution de la nouvelle V. S. E. A. «Nouvelle société des employés des chemins de fer», elle groupe les six associations suivantes: Société suisse du personnel des gares (S. P. V.), Société du personnel de l'administration des chemins de fer (V. E. V. P.), Société du personnel de surveillance des services de la voie, de sécurité et des ateliers (W. P. B. S. W.), Société des aiguilleurs et gardes-voies (V. S. W. B.), Fédération du personnel des chemins de fer privés et des compagnies de navigation à vapeur (V. P. P. D.).
- 1919 La Fédération suisse des cheminots (S. E. V.) est constituée le 30 novembre. Outre les six sous-fédérations de la V. S. E. A., elle se compose des organisations suivantes: Union ouvrière des entreprises suisses de transport (A. U. S. T.), Association des ouvriers des ateliers (W. A. V.), Société suisse du personnel des locomotives (S. L. P. V.), Société suisse du personnel des trains (S. Z. P. V.).
- 1933 La Société suisse des mécaniciens de locomotives (V. S. L. F.) adhère à la S. E. V.

Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation – F. C. T. A.

- 1915 La Fédération des ouvriers de l'alimentation et celle des ouvriers du commerce et du transport fusionnent. Naissance de la F. C. T. A. actuelle.

Union suisse des lithographes – U. S. L.

- 1924 A la suite du conflit de l'«offset» qui les oppose à la Fédération des typographes, les lithographes quittent l'Union syndicale après 32 ans de sociétariat.
- 1927 La fédération se réaffilie à l'Union syndicale.

Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers – F. O. M. H.

- 1911 Les diverses associations du personnel de l'horlogerie constituent l'«Union générale des ouvriers horlogers», organisation à caractère de cartel, puis fusionnent en une Fédération des ouvriers horlogers.
- 1915 La Fédération des ouvriers sur métaux et celle des ouvriers horlogers fusionnent. Naissance de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers.

Fédération du personnel des services publics – V. P. O. D.

- 1919 La Fédération des employés de tramways quitte l'A. U. S. T. à la suite de l'entrée de cette dernière au sein de la S. E. V. Elle envisage une fusion avec la Fédération des ouvriers des communes et des Etats. Les employés de tramways de Suisse romande restent fidèles à la S. E. V.

- 1920 1^{er} juillet. Fusion de la Fédération des ouvriers des communes et des Etats et de la Fédération des employés de tramways.
- 1924 L'organisation prend le nom de Fédération suisse du personnel des services publics.
- 1930 L'Association suisse des mécaniciens-dentistes et l'organisation des choristes adhèrent à la V. P. O. D.

Fédération suisse des employés des P. T. T. – F. S. E. P. T. T.

- 1909 La Fédération des postillons se rallie à la Société des agents des postes, télégraphes et douanes.
- 1909 La Fédération des ouvriers des téléphones et télégraphes adhère, à titre de sous-fédération, à l'Union ouvrière des entreprises suisses de transport.
- 1919 La Société suisse des agents des postes, télégraphes et douanes est dissoute, ses deux sous-fédérations (employés des douanes et postillons) ayant décidé de reprendre leur liberté. Les membres qui restent fidèles à l'organisation créent la Fédération suisse des employés des postes. La Fédération des ouvriers des téléphones et télégraphes quitte l'Union ouvrière des entreprises de transport et devient indépendante.
- 1925 La Fédération des employés des postes, la Fédération des employés des télégraphes et la Fédération des postillons fusionnent et constituent la Fédération des employés des postes et des télégraphes.
- 1928 La Fédération des ouvriers des téléphones et télégraphes et la Fédération des employés des postes et télégraphes fusionnent. Naissance de la Fédération des employés des P. T. T.
- 1949 Le congrès décide de modifier le nom de la fédération en: Union suisse de fonctionnaires des P. T. T.

Fédération des ouvriers du textile et de fabrique – F. O. T. F.

- 1908 Sept organisations professionnelles du textile liées par un accord à caractère de cartel décident de fusionner et de créer la Fédération suisse des ouvriers du textile. Ce sont: La Fédération des tisserands de toile à bluter, la Fédération appenzelloise des tisserands à points plats, la Fédération centrale des ouvriers du textile de la Suisse orientale, l'Association des brodeurs de la Suisse orientale, la Fédération des tisserands à navettes, la Fédération des ouvriers du textile (Bâle), le «Schlichterverband».
- 1915 Dissolution de l'organisation et création des Fédérations des ouvriers du textile et de fabrique et des travailleurs du textile à domicile.
- 1919 La Fédération des tisserands de toile à bluter, qui vivait une existence autonome depuis la dissolution de la première fédération du textile, se rattache à la Fédération des travailleurs à domicile.
- 1926 Après la dissolution de la Fédération des ouvriers du papier et auxiliaires des arts graphiques, les ouvriers de l'industrie du papier adhèrent à la Fédération des ouvriers du textile et de fabrique.
- 1919 Constitution de la Fédération du personnel de la broderie à la suite de la fusion de diverses associations.
- 1944 La Fédération du personnel de la broderie fusionne avec la Fédération des ouvriers du textile et de fabrique.

1948 La Fédération des travailleurs du textile à domicile est dissoute. Les tisserands à points plats se rallient à la F. O. T. F. La Fédération des tisserands de toile à bluter reste autonome.

Fédération suisse des typographes – F. S. T.

- 1910 La Fédération des typographes tessinois adhère à la fédération suisse.
- 1917 La Fédération romande des typographes fusionne avec la fédération suisse.
- 1926 Après la dissolution de la Fédération des ouvriers de l'industrie du papier et des auxiliaires des arts graphiques, une partie des membres adhèrent à la Fédération des typographes. Les autres s'affilient aux fédérations des relieurs et du textile.
- 1924 Les tentatives faites pour fusionner les organisations des typographes, des lithographes, des relieurs et des auxiliaires aboutissent à la constitution d'un cartel: L'Union typographique. Le conflit de l'«offset» qui éclate entre les typographes et les lithographes met fin aux tentatives de fusion.

Le tableau synoptique (p. 306/307) qui accompagne notre étude permet de suivre sans peine ce mouvement de concentration des forces syndicales. Un tableau analogue publié dans la *Revue syndicale suisse* de 1942 (p. 316/317) donne au lecteur la possibilité de remonter aux origines de ce mouvement. Le tableau 2 renseigne sur l'évolution des effectifs des diverses fédérations de 1908 à aujourd'hui.

La réorganisation des cartels syndicaux

Les relations entre l'Union syndicale et les cartels syndicaux ont de tout temps posé des problèmes délicats dont la solution exigeait du tact et de la patience. Au cours des quarante dernières années, ces problèmes ont provoqué nombre de conflits, souvent difficiles à dénouer. De tâtonnements en tâtonnements, par des ajustements successifs suivis de revisions statutaires, on s'est efforcé de trouver la forme la plus rationnelle de coopération entre les cartels (ou unions ouvrières comme on les appelait autrefois) et l'Union syndicale, de définir leur place et leur fonction dans l'ensemble du mouvement. Nous rappellerons rapidement les diverses phases de cette longue évolution.

Les cartels syndicaux actuels ont été précédés par les unions ouvrières, qui groupaient primitivement toutes les organisations syndicales, politiques et culturelles du mouvement ouvrier sur le plan local. A l'origine, alors que les syndicats locaux n'étaient pas encore groupés en puissantes fédérations professionnelles, les unions ont joué le rôle de catalyseurs des forces ouvrières. Dans les grands centres, la concentration locale des divers syndicats dans le cadre des unions a permis de créer des secrétariats locaux qui ont contribué de manière essentielle au développement du syndicalisme,

au succès des revendications ouvrières et à l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs. Dans ces conditions, il est naturel que, dans maints centres industriels, ces unions aient pris en main la conduite des grèves locales. Non seulement leurs organes avaient une connaissance exacte de la situation, mais ils assumaient aussi les secours matériels dont les grévistes avaient besoin. Ils se procuraient les sommes nécessaires par des collectes organisées parmi les travailleurs. On peut donc dire que les unions ouvrières et les secrétariats ouvriers ont rempli une mission historique.

A la suite du rattachement, vers la fin du siècle dernier, des divers syndicats locaux aux fédérations professionnelles et de la constitution de la caisse générale de réserve, la conduite des grèves devint progressivement l'affaire des organisations centrales. Ces dernières contestèrent aux unions ouvrières le droit de prendre l'initiative et la direction de mouvements concernant des groupements de leur profession, et cela d'autant plus qu'elles couvraient, par l'intermédiaire de la caisse de réserve, les dépenses nécessitées par les secours.

Deux ans après la réorganisation, on tenta, par une convention signée le 6 février 1910 entre les unions ouvrières, d'une part, et l'Union syndicale et les fédérations affiliées, de l'autre, de mettre fin à ces divergences. Cette convention délimitait plus exactement les attributions des unions ainsi que les modalités de la collaboration entre elles et les fédérations. On avait ainsi éliminé l'un des principaux obstacles qui s'opposaient à une coordination rationnelle des efforts, encore que la convention, comme le relève le rapport du comité syndical pour l'année 1910, ait fait l'objet de nombreuses infractions. Ajoutons que vingt et une unions ouvrières signèrent ce premier accord.

Mais de nouvelles difficultés apparurent pendant la première guerre mondiale et les années suivantes. Les tensions politiques et sociales qui ont marqué cette époque ont eu pour effet de renforcer les tendances révolutionnaires au sein de la classe ouvrière, du mouvement syndical également. Dans un certain nombre d'unions ouvrières, les passions politiques l'emportèrent et, sur le plan local, le syndicalisme menaçait de n'être plus que l'instrument de manœuvres politiques. La réaction de l'Union syndicale et des fédérations professionnelles fut d'autant plus vive qu'elles avaient conservé leur pleine indépendance à l'égard de l'organisation politique de la classe ouvrière. Le congrès syndical de 1917, soucieux de soustraire les sections syndicales aux influences politiques, édicta des dispositions relatives à l'activité des cartels locaux, des groupements syndicaux, des unions ouvrières et des secrétariats ouvriers. Ces nouvelles dispositions tenaient compte des changements qui étaient intervenus depuis la convention de 1910. Les tâches des unions

ouvrières s'étaient, en effet, passablement modifiées au cours des années. Les fédérations s'étant réservées les mouvements syndicaux, les unions ouvrières, comme l'Union syndicale avant la réorganisation de 1908, s'étaient vues privées de leur principale activité. Les unions locales et les secrétariats ouvriers avaient donc concentré de plus en plus leurs efforts sur l'assistance judiciaire et l'étude des questions de politique sociale qui se posaient sur les plans communal et cantonal. Ces activités figurent dans les dispositions votées par le congrès de 1917.

Parallèlement, les statuts de l'Union syndicale furent complétés. Pour la première fois, les cartels syndicaux locaux et cantonaux reçurent certains droits. Les cartels et les unions furent habilités à soumettre des propositions au congrès; leurs délégués pouvaient y participer avec voix délibérative. En revanche, leurs représentants avaient le droit de vote au sein de la commission syndicale, sauf pour ce qui a trait aux questions financières intéressant les fédérations. Ces droits ont été sensiblement élargis par le congrès de 1920. Les représentants des cartels furent mis sur le même pied que les représentants des fédérations au congrès et au sein de la commission syndicale. En outre, les cartels (respectivement les unions) ayant obtenu un siège au comité syndical, le rapport des forces entre les fédérations et les cartels au sein de l'Union se déplaça quelque peu en faveur des seconds. Les luttes provoquées par les communistes avaient contribué à rendre ces modifications nécessaires.

D'autres conflits — dont quelques-uns fort graves — ayant encore éclaté ultérieurement avec les cartels locaux, une conférence des fédérations et des cartels élabora, en 1926, des règles fixant plus nettement la position des cartels syndicaux au sein des unions ouvrières. La conférence élabora un statut-type; aucun cartel ne pouvait être reconnu par l'Union syndicale avant de l'avoir adopté. Ces thèses avaient bien plus le caractère de recommandations que celui de règles impératives, ce qui explique leur inefficacité. Le problème des cartels fut donc remis à l'ordre du jour du congrès de 1930. Pour laisser aux cartels le temps nécessaire de rompre progressivement les liens qui les attachaient encore aux unions ouvrières, on leur impartit un délai de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la convocation du prochain congrès ordinaire. A cette date, tous les cartels syndicaux devaient avoir adapté leur organisation aux nouveaux statuts de 1930.

La Suisse romande se soumit de bonne grâce. En Suisse allemande, les choses n'allèrent pas aussi facilement. Il est vrai que les liens qui unissaient les cartels et les organisations politiques étaient plus forts dans cette région du pays. L'Union syndicale décida de ne rien forcer et de laisser le temps faire son œuvre.

Cependant, lors du congrès de 1936, Martin Meister dut constater que les unions ouvrières subsistaient encore sous leur forme ancienne dans soixante localités. Le congrès — conscient de la nécessité d'affirmer de manière absolue l'indépendance des syndicats à l'égard de tous les partis politiques, d'où la conception du cartel de caractère exclusivement syndical — décida de faire un nouveau pas et de transformer les cartels syndicaux en organes de l'Union syndicale. C'est dire qu'ils devaient désormais conformer leur activité aux statuts et aux décisions des autorités de l'Union syndicale. Il devenait dès lors inutile de doter les cartels de statuts particuliers. Un règlement de gestion, conforme au règlement-type élaboré par l'Union syndicale, était désormais suffisant. Pendant les années de guerre, le problème des cartels n'a guère fait parler de lui. D'ailleurs, le mouvement syndical avait d'autres préoccupations, plus pressantes.

Le congrès de 1946 fit un nouveau pas dans la voie où l'on s'était engagé en 1936. Les nouveaux statuts fixent que seuls les cartels cantonaux sont des organes de l'Union syndicale. Les cartels locaux ne sont plus que des organes des syndicats cantonaux. Ils n'ont plus de liens directs avec l'Union syndicale et ils n'y sont plus représentés directement. Cette nouvelle réglementation renforce sensiblement l'autorité des cartels cantonaux et met fin à d'inutiles complications administratives. La révision des dispositions statutaires relatives aux cartels a été provoquée avant tout, comme le rappelait le collègue Bernasconi, par le besoin de rationaliser davantage l'organisation des cartels. « Le comité syndical et la commission syndicale, ajoutait-il, entendent maintenir le principe du cartel exclusivement syndical et ils ne veulent pas revenir en arrière après dix ans (d'aucuns souhaitaient la reconstitution des unions ouvrières). Les syndicats libres doivent être accessibles à tous les travailleurs, quelles que soient leurs conceptions politiques ou religieuses. Dans les circonstances actuelles, toute liaison organique entre les syndicats et un (ou plusieurs) groupement politique constituerait une pomme de discorde. Dans maintes régions où les syndicats libres se sont fortement développés au cours des dernières années, des liens politiques contribueraient à affaiblir l'influence qu'ils se sont acquis et prépareraient de nouvelles divisions. » Le collègue Bernasconi ne faisait que confirmer une vérité qui avait depuis longtemps pris valeur d'axiome pour l'Union syndicale et les fédérations affiliées. Il a cependant fallu, comme nous l'avons vu, des années pour qu'elle s'impose sur le plan local. Espérons que cette réforme, à l'instar de la réorganisation de 1908, a ouvert pour le syndicalisme suisse une nouvelle phase, riche en réalisations durables.

En terminant ce chapitre, rappelons que la commission syndicale est composée de 94 représentants des fédérations, de 27 repré-

sentants des cartels syndicaux locaux, des 15 membres du comité syndical, des fonctionnaires du secrétariat de l'Union syndicale et des membres de la commission de gestion. En 1908, la commission syndicale ne comptait que vingt à vingt-cinq représentants des fédérations.

Le mouvement des membres en 1948

L'évolution du syndicalisme est étroitement liée à celle de l'économie. Il n'est donc pas inutile d'esquisser succinctement la situation économique en 1948. Elle est encore placée sous le signe de la surexpansion, bien que l'on note, vers la fin de l'année, les premiers signes avant-coureurs d'un fléchissement. On enregistre néanmoins un nouvel accroissement du nombre des personnes occupées. L'effectif des ouvriers et ouvrières de fabriques atteint le chiffre record de 531 353, en augmentation de 10 000 par rapport à l'année précédente. Le nombre des permis de séjour accordés aux travailleurs étrangers augmente sensiblement au regard de 1947; quant à l'effectif mensuel moyen des chômeurs, il tombe de 4262 (1947) à 3473. Jamais le chômage, sauf pendant les années de prospérité 1928/1929 n'a été aussi minime. Mais le nombre des personnes occupées étant sensiblement plus élevé qu'alors, le chômage a été en réalité plus faible encore.

Malgré les difficultés que des entraves de toutes sortes ont opposées au trafic des paiements, en dépit de l'intensification de la concurrence, particulièrement sensible dans le textile, notre commerce extérieur a continué d'évoluer de manière favorable. Les exportations se sont accrues de 5% ou de 167 millions de francs; elles ont passé à 3435 millions de francs. Quant à l'excédent des importations, il s'est établi à 1564 millions, ce qui correspond à peu près au chiffre de l'année précédente. L'activité est restée intense dans les branches qui travaillent pour le marché intérieur. 12 581 logements ont été construits. C'est le chiffre le plus élevé enregistré depuis 1932; l'augmentation est de 68% par rapport à 1947.

Il est certain aussi que l'accord de stabilisation a heureusement influencé l'évolution économique. Bien que les deux parties signataires aient fait preuve de retenue, il a cependant été possible d'obtenir une nouvelle augmentation des salaires nominaux, laquelle s'est traduite par un relèvement des revenus réels, la progression de l'indice ayant été inférieure à un point dans l'espace d'un an. Il n'en reste pas moins que l'on a enregistré un certain raidissement des employeurs face aux revendications ouvrières; ce raidissement a été rendu plus sensible encore par une certaine recrudescence de l'esprit réactionnaire sur le plan politique.

Tableau 3

A la fin de	Nombre des fédérations	Total	Nombre des membres		En pour-cent des effectifs globaux	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1908	20	69 250	63 478	5 772	92	8
1914	21	65 177	57 726	7 451	89	11
1918	24	177 143	150 496	26 647	85	15
1920	19	223 572	182 038	41 534	81	19
1925	19	149 997	135 987	14 010	91	9
1930	14	194 041	174 825	19 216	90	10
1935	16	221 370	199 348	22 022	90	10
1937	16	222 381	199 448	22 933	90	10
1939	17	223 073	202 055	21 018	91	9
1940	17	212 602	192 646	19 956	91	9
1941	17	217 251	195 713	21 538	90	10
1942	17	231 277	207 993	23 344	90	10
1943	16	250 204	224 802	25 402	90	10
1944	15	267 606	238 480	29 126	89	11
1945	15	312 935	272 642	40 293	87	13
1946	16	367 119	315 530	51 589	86	14
1947	16	381 561	328 775	52 786	86	14
1948	15	376 436	325 640	50 796	87	13

La résistance patronale n'a donc pas permis aux syndicats de profiter pleinement des circonstances favorables. On enregistre même un léger recul des effectifs, de 1,3%. A la fin de 1948, l'Union syndicale comptait 375 436 membres, soit 5125 de moins que le 31 décembre 1947. Ce recul touche avant tout les fédérations qui groupent les travailleurs des branches très sensibles aux fluctuations économiques. Cette régression était d'ailleurs prévisible. Les effectifs de ces fédérations étaient montés en flèche pendant les années de prospérité. Il est évident que cette courte période ne leur a pas permis de donner aux nouveaux membres la formation qui est l'élément par excellence de la stabilisation des effectifs. Il est intéressant de noter que la diminution est de 1% seulement pour les hommes (3135), mais de 3,8% pour les femmes (1990).

Tableau 4

Fédérations	Effectifs au 31 déc. 1948	Augmentation ou diminution absolue	Part en % des effectifs globaux de l'U.S.S.	Proportion des hommes femmes par rapport à l'ensemble des effectifs en pour-cent
1. Ouvriers du bois et du bâtiment	71 978	— 3679	— 4,9	19,1 99,2 0,8
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	12 545	— 859	— 6,4	3,5 56,7 43,3
3. Ouvr. relieurs et cartonniers .	4 196	— 6	— 0,1	1,1 42,2 57,8
4. Cheminots	42 785	1847	4,5	11,3 98,1 1,9
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	40 977	— 270	0,7	10,9 72,2 27,8
6. Lithographes.....	2 458	79	3,3	0,7 100 —
7. Métallurgistes et horlogers ...	103 610	— 1813	— 1,8	27,5 91,1 8,9
8. Personnel des services publics	30 756	1141	3,9	8,2 92,8 7,2
9. Fonctionnaires postaux	4 326	319	7,8	1,1 84,3 15,7
10. Employés des postes, télé- phones et télégraphes	11 967	628	5,5	3,2 99,9 0,1
11. Tisserands de toile à bluter ..	995	— 158	— 13,7	0,3 85,9 14,1
12. Fonct. des téléphones et télé- graphes	2 269	87	4,0	0,6 28,2 71,8
13. Ouvriers du textile et de fabr.	35 673	— 2855	— 7,4	9,4 55,8 44,2
14. Typographes	9 130	251	2,8	2,4 95,4 4,6
15. Employés des douanes	2 771	163	6,5	0,7 100 —
Total	376 436	— 5125	— 1,3	100 86,6 13,4

Huit des quinze fédérations — parmi lesquelles celles des typographes, des lithographes et des agents des services publics — ont néanmoins enregistré un nouvel accroissement de leurs effectifs. Quant au recul du nombre des membres, il varie assez fortement d'une organisation à l'autre. Ce sont les fédérations des travailleurs du vêtement et du textile (c'est-à-dire celles qui comptent la plus forte proportion de femmes) qui ont subi, exprimées en pour-cent, les pertes les plus fortes. Elles sont de 6,4% pour la F. V. C. E. et de 7,4% pour la F. O. T. F. Cette régression est due au fait que, dans ces branches, ce sont les femmes mariées qui sont licenciées les premières. Aujourd'hui encore, les femmes constituent l'élément le moins stable du syndicalisme. Pour l'immense majorité d'entre elles, l'activité professionnelle ne représente qu'une phase de leur existence, phase à laquelle le mariage met généralement fin. Cela explique aussi le nombre considérable des mutations parmi les membres féminins des syndicats. La durée de leur sociétariat est nettement plus courte que la durée de celui des hommes. Quant au recul de 13,7% subi par la Fédération des tisserands de toile à bluter, il n'est pas aussi considérable qu'il ne le semble à première vue. Il a été provoqué par le départ des groupements des brodeurs et des tisserands à points plats qui, à la suite de la dissolution de la Fédération des travailleurs du textile à domicile, se sont rat-

Mouvement des membres des fédérations syndicales suisses en 1948

Tableau 5

Fédérations	Situati on au 31 déc. 1947	Augmen- tation par admissions et mutations	Diminu- tion par départs, démis- sions, exclusions, décès	Effectif au 31 déc. 1948	Augmentation ou diminution		Hommes	Femmes	Part à l'effectif total en %	Nombre des sections
					Absolue	En %				
1. Ouvriers du bois et bâtiment	75 657	16 233	19 912	71 978	— 3679	— 4,9	71 376	602	19,1	79
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	13 404 ²	2 332	3 191	12 545	— 859	— 6,4	7 109	5 436	3,5	113
3. Ouvr. relieurs et cartonniers.	4 202	749	755	4 196	— 6	— 0,1	1 768	2 428	1,1	28
4. Cheminots ¹	40 938	3 157	1 310	42 785	+ 1847	+ 4,5	41 963	822	11,3	308
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	41 247	5 719	5 989	40 977	— 270	— 0,7	29 605	11 372	10,9	161
6. Lithographes	2 379	200	121	2 458	+ 79	+ 3,3	2 458	—	0,7	13
7. Métallurgistes et horlogers ..	105 423	10 384	12 197	103 610	— 1813	— 1,8	94 388	9 222	27,5	105
8. Personnel des services publics	29 615	2 965	1 824	30 756	+ 1141	+ 3,9	28 527	2 229	8,2	170
9. Fonctionnaires postaux ¹	4 007	545	226	4 326	+ 319	+ 7,8	3 604	722	1,1	44
10. Employés des postes, téléphones et télegaphes ¹	11 339	1 206	578	11 967	+ 628	+ 5,5	11 952	15	3,2	54
11. Tisserands de toile à bluter .	1 153 ³	63	221	995	— 158	— 13,7	855	140	0,3	9
12. Fonctionnaires des téléphones et télegaphes ¹	2 182	180	93	2 269	+ 87	+ 4,0	640	1 629	0,6	33
13. Ouvr. du textile et de fabrique	38 528	4 045	6 900	35 673	— 2855	— 7,4	19 911	15 762	9,4	137
14. Typographes	8 879	543	292	9 130	+ 251	+ 2,8	8 713	417	2,4	31
15. Employés des douanes ¹	2 608	194	31	2 771	+ 163	+ 6,5	2 771	—	0,7	9
Total	381 561	48 515	53 640	376 436	— 5125	— 1,3	325 640	50 796	100,0	1294

¹ Sans les pensionnés.

² Y compris l'effectif de la Fédération des chapeliers fusionnée avec la F.V.C.E.

³ Effectif de la Fédération des ouvriers du textile à domicile. Dissoute à la fin de l'année. La sous-fédération des tisserands de toile à bluter adhéra directement à l'U.S.S., celle des tisserands à points plats fusionna avec la F.O.T.F.

tachés à la F. O. T. F. En réalité, la diminution des effectifs parmi les tisserands de toile à bluter se réduit à deux membres. C'est la F. O. B. B. qui a enregistré le recul le plus marqué (3679 membres); la structure particulière de cette profession a toujours impliqué une certaine instabilité de la main-d'œuvre.

La nomenclature des fédérations affiliées a subi deux modifications au cours de l'année. La Fédération des travailleurs du textile à domicile a été dissoute et la Fédération des chapeliers a adhéré à la F. V. C. E. comme sous-fédération. C'est donc un nouveau pas vers la concentration des forces syndicales. Cette évolution n'est pas achevée. Les tentatives de fusion se poursuivront dans les arts graphiques. Les diverses associations des agents des P. T. T. ont esquisse des tentatives analogues en vue de créer une Fédération unifiée du personnel des P. T. T. De 1947 à 1948, le nombre des fédérations affiliées est tombé de 16 à 15.

Le processus de concentration se poursuit au sein des fédérations également. On constate en effet que le nombre global des sections, bien qu'il s'en constitue chaque année de nouvelles, reste relativement stable, ce qui est dû aux fusions régionales; 22 sections ont été créées en 1948 et 37 ont disparu, dans la plupart des cas à la suite de fusion.

Tableau 6

Cantons	Nombre des membres					Modification	
	1939	1945	1946	1947	1948	par rapport à 1947 absolue	en %
Berne	49 766	61 609	70 133	73 323	73 791	468	0,6
Zurich	46 978	60 235	70 016	72 340	70 676	- 1664	- 2,2
Bâle-Ville	13 517	24 367	31 534	31 405	31 120	- 285	- 0,9
Vaud	12 868	20 070	27 827	29 409	29 261	- 148	- 0,5
Argovie	15 758	20 694	24 180	24 784	24 147	- 637	- 2,6
Soleure	9 262	18 742	20 613	21 369	20 786	- 583	- 2,7
Genève	10 932	14 601	18 202	19 913	18 852	- 1061	- 5,3
Neuchâtel	12 995	14 622	16 499	17 131	17 412	281	1,6
St-Gall	11 764	14 294	16 389	16 921	16 597	- 324	- 1,9
Tessin	7 764	10 956	12 059	12 417	12 211	- 206	- 1,7
Thurgovie	5 310	7 713	9 332	9 599	9 186	- 413	- 4,3
Lucerne.....	5 262	7 510	8 468	8 175	8 051	- 124	- 1,5
Schaffhouse	3 035	5 300	6 833	7 230	7 148	- 82	- 1,1
Valais	2 262	4 851	5 552	6 229	6 407	178	2,8
Fribourg	1 626	4 504	5 690	5 987	5 540	- 447	- 7,5
Grisons	3 766	4 137	4 737	5 047	5 503	456	9,0
Bâle-Campagne ...	1 161	2 665	3 327	3 667	3 773	106	2,9
Glaris	756	2 489	2 964	2 988	2 730	- 258	- 8,6
Appenzell Rh.-E. .	2 585	2 288	2 512	2 558	2 379	- 179	- 7,5
Zoug	1 070	1 843	2 262	2 445	2 343	- 102	- 4,2
Schwyz	1 061	1 172	1 437	1 574	1 521	- 53	- 3,5
Uri	504	1 513	1 391	1 294	1 202	- 92	- 7,1
Obwald et Nidwald	65	370	321	311	258	- 53	- 17,1
Appenzell Rh.-I. .	244	170	167	158	127	- 31	- 19,7

Effectifs des fédérations syndicales au 31 décembre 1948 d'après les cantons

Tableau 7 Cantons	Ouv. du bois et du bâti- ment	Ouv. du vête- ment, du cuir et de l'équip.	Ouv. relieurs et carton- niers	Chemi- notes	Ouv. du comm., des transp. et de l'alim.	Litho- gra- phes	Métal- lurgistes et horlogers	Person- nel des services publics	Fonct. postaux	Empl. des postes, téléph. et télégr.	Tisse- rands de toile à bluter	Fonct. des téléph. et télégr.	Ouv. du textile et de fabrique	Typo- gra- phes	Empl. des donna- nes	Total
Argovie	5 864	853	190	1 396	2 677	443	7 014	1 294	229	365	—	32	3 246	544	—	24 147
Appenzell R.-E. . .	—	—	30	208	63	—	460	119	—	69	713	—	717	—	—	2 379
Appenzell R.-I. . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	127	—	—	—	—	127
Bâle-Campagne . . .	121	206	—	119	311	—	1 637	505	—	—	—	—	874	—	—	3 773
Bâle-Ville	3 082	456	238	2 645	5 050	188	3 691	3 901	391	978	—	129	8 666	1134	571	31 120
Berne	16 777	2 106	1138	7 678	7 381	559	23 657	5 035	666	2 467	—	349	4 132	1712	134	73 791
Fribourg	2 561	10	205	668	1 007	—	648	141	44	173	—	19	—	64	—	5 540
Genève	3 682	1 095	185	1 529	3 189	85	5 473	823	249	566	—	133	841	669	333	18 852
Glaris	593	14	—	35	129	—	386	183	91	44	—	12	1 201	42	—	2 730
Grisons	666	71	15	1 422	660	—	454	585	172	425	—	84	392	124	433	5 503
Lucerne	1 051	104	70	1 811	639	—	1 821	549	285	671	—	80	637	333	—	8 051
Neuchâtel	1 683	172	120	986	1 451	96	10 844	876	198	390	—	43	249	304	—	17 412
Nidwald et Obwald	—	—	—	47	—	—	136	75	—	—	—	—	—	—	—	258
Schaffhouse	1 200	300	42	182	545	—	2 655	403	45	123	—	17	1 230	105	301	7 148
Schwyz	962	18	—	342	55	12	—	40	—	—	—	—	61	31	—	1 521
Soleure	2 723	2 389	47	2 656	912	—	9 091	341	103	416	—	46	1 818	244	—	20 786
St-Gall	2 360	235	113	2 590	1 430	84	3 759	1 302	286	797	155	61	2 951	474	—	16 597
Tessin	4 296	318	198	2 579	1 225	13	1 058	1 106	182	470	—	90	—	212	464	12 211
Thurgovie	1 483	697	66	874	885	—	2 722	584	60	185	—	54	1 277	197	102	9 186
Uri	103	—	—	580	54	—	465	—	—	—	—	—	—	—	—	1 202
Vaud	7 715	1 351	604	4 205	3 373	167	7 409	1 358	498	1 079	—	102	219	820	361	29 261
Valais	2 152	—	—	864	222	—	2 743	122	34	197	—	27	—	46	—	6 407
Zoug	550	—	—	181	77	—	802	50	—	63	—	—	620	—	—	2 343
Zurich	12 335	1 386	935	6 410	8 807	811	16 682	10 933	793	2 489	—	415	6 538	2070	72	70 676
Membres isolés* . .	19	764	—	2 778 ¹	835	—	3	431	—	—	576 ²	4	5	—	—	5 415
Total	71 978	12 545	4196	42 785	40 977	2458	103 610	30 756	4326	11 967	995	2269	35 673	9130	2771	376 436

* Y compris les sections et groupes qui ne peuvent être classés par localités. ¹ Sous-fédération V.A.S., V.P.V. partiellement.

² Sections des gradés et radio.

Tableau 8

Localités	1939	Nombre des membres				Modification par rapport à 1947
		1945	1946	1947	1948	
Zurich	30 301	38 686	44 231	45 307	44 578	— 729
Bâle	13 517	24 367	31 534	31 405	31 120	— 285
Berne	19 067	21 879	24 882	26 157	26 599	442
Genève	10 740	14 481	18 202	19 797	18 720	— 1057
Lausanne	7 557	10 042	13 517	14 188	14 180	— 8
Bienne	9 498	9 553	10 774	11 083	11 244	161
Winterthour	7 680	9 953	10 615	10 875	10 549	— 326
La Chaux-de-Fonds	6 584	6 987	7 739	7 986	8 076	90
Lucerne	5 050	6 900	7 732	7 459	7 359	— 100
Schaffhouse	2 889	5 135	6 646	7 042	6 860	— 182
St-Gall	5 376	6 071	6 563	6 903	6 750	— 153
Aarau	3 926	5 625	6 247	6 310	6 731	421
Olten	3 322	5 354	5 919	6 074	6 062	— 12
Soleure	2 615	5 528	6 127	6 304	5 634	— 670
Neuchâtel	2 674	3 329	4 161	4 447	4 677	230
Thoune	2 861	4 171	4 221	4 307	4 312	5
Lugano	2 669	3 821	4 039	4 213	4 041	— 172
Fribourg	1 100	2 782	3 555	3 851	3 546	— 305
Zofingue	1 304	2 604	3 469	3 557	3 517	— 40
Baden	2 622	3 042	3 337	3 538	3 449	— 89
Yverdon	1 143	2 341	3 309	3 426	3 351	— 75
Le Locle	2 890	2 753	2 939	2 929	2 951	22
Langenthal	1 736	2 547	2 852	3 029	2 939	— 90
Coire	2 315	2 160	2 410	2 530	2 883	353
Vevey	925	1 271	2 395	2 696	2 767	71
Berthoud	1 211	1 741	2 489	2 595	2 532	— 63
Granges	1 774	2 403	2 457	2 502	2 504	2
Lenzbourg	900	1 959	2 240	2 270	2 110	— 160
Gerlafingen	723	1 225	1 436	1 798	2 025	227
St-Imier	1 861	1 827	1 989	1 971	1 962	— 9
Wädenswil	963	1 542	1 920	1 910	1 951	41
Arbon	1 941	2 002	1 996	2 024	1 928	— 96
Delémont	857	1 436	1 629	1 723	1 841	118
Interlaken	1 203	1 331	1 686	1 778	1 833	55
Zoug	1 038	1 422	1 652	1 793	1 723	— 70
Schönenwerd	—	1 441	1 715	1 757	1 699	— 58
Montreux	1 031	1 427	1 563	1 707	1 663	— 44
Martigny	196	436	470	1 577	1 611	34
Rorschach	1 325	1 385	1 633	1 629	1 576	— 53
Horgen	803	1 286	1 503	1 633	1 548	— 85
Uster	895	1 198	1 587	1 594	1 515	— 79

Le recul des effectifs est assez inégalement réparti entre les cantons. Tandis qu'en 1947 cinq cantons seulement ont enregistré une diminution, c'est l'inverse qui s'est produit en 1948: cinq cantons seulement accusent une augmentation, Berne, Neuchâtel, Valais, Grisons et Bâle-Campagne. C'est dans les Grisons que le gain est le plus fort (9%); il est inférieur à 3% dans les quatre autres cantons.

Exprimée en chiffres absolus, c'est à Zurich que la régression est la plus marquée (1664), puis à Genève (1061). Dans les cantons qui comptent plus de 5000 syndiqués, c'est à Fribourg que le recul, exprimé en pour-cent, est le plus accentué (7,5%), puis à Genève (5,5%). Il est évident que, dans les cantons où l'on compte moins de 5000 membres, les modifications intervenues dans les effectifs se traduisent par des fluctuations plus fortes des pourcentages que dans les grands cantons (voir Obwald, Nidwald et les deux Appenzell, etc.).

Pour simplifier, nous n'avons tenu compte que des localités où les syndicats groupent plus de 1500 membres (au lieu de 1000 dans les statistiques précédentes). Dans 15 de ces 41 localités ci-devant, on enregistre un accroissement des effectifs. En 1947, ces derniers ont augmenté dans 35 localités. C'est dans les villes de Berne, Aarau, Neuchâtel, Coire et Gerlafingen que les gains sont les plus forts (ils oscillent entre 200 et 400). En revanche, dans les cartels locaux de Zurich, Bâle, Genève, Winterthour, Soleure et Fribourg, les pertes sont supérieures à 200.

Ces statistiques sont en quelque sorte les cardiogrammes de la vie syndicale. Derrière ces chiffres, il y a l'effort quotidien de milliers de militants, leur dévouement, leur lutte permanente contre l'indifférence et l'égoïsme. Le léger recul de 1948 ne doit pas nous décourager. Les hauts et les bas sont assimilables aux pulsations du grand corps social qu'est devenu le syndicalisme. Le vent de réaction qui a freiné notre avance ne soufflera pas toujours.

Les autres organisations de salariés

Voici quelques chiffres relatifs aux autres organisations de salariés:

Union fédérative du personnel des administrations et entreprises de transports

	Nombre des membres 1947	1948
*Fédération suisse des cheminots ¹	40 938	42 785
*Fédération suisse du personnel des services publics	29 615	30 756
*Fédération suisse des employés des P.T.T. ¹ .	11 339	11 967
*Société suisse des fonctionnaires postaux ..	4 007	4 326
*Société suisse des fonctionnaires des télégraphes et téléphones ¹	2 182	2 269
*Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers (groupe fabriques d'armes et de munitions)	1 200	1 300
*Fédération suisse des employés des douanes ¹	2 608	2 771
Fédération des fonctionnaires de l'administration fédérale centrale	4 152	4 252
Association suisse des fonctionnaires des douanes.....	858	895
Société suisse des buralistes postaux	2 947	3 020
Total	99 846	104 341
*Organisations affiliées à l'U.S.S.	91 909	96 174
Organisations non affiliées à l'U.S.S.	7 937	8 167

¹ Sans les pensionnés.

En 1948, les effectifs de l'Union fédérative ont dépassé pour la première fois le chiffre de 100 000 membres. Toutes les associations affiliées ont enregistré une amélioration. Sept d'entre elles, groupant 96 000 membres (92 %), sont affiliées à l'Union syndicale.

Fédération des sociétés suisses d'employés (F. S. E.)

	Nombre des membres 1947	1948
Société suisse des commerçants	49 396	50 217
Association suisse des contremaîtres	8 691	9 082
Union Helvetia	8 817	8 826
Association suisse des voyageurs de commerce «Hermes»	1 330	1 752
Union suisse des artistes-musiciens	1 160	1 437
Société suisse des contremaîtres du bâtiment	955	1 100
Association suisse des techniciens-géomètres	383	402
Association suisse du personnel des drogueries «Droga Helvetica»	391	394
Total	71 123	73 210

Les effectifs de la F. S. E. se sont accrus de 2000 membres. Il est parfaitement exact, comme le relevait dernièrement M. Brüschi-

weiler, ancien directeur du Bureau fédéral de statistique, que le bureau grandit et gagne du terrain sur l'usine et l'atelier.

	Nombre des membres	
	1947	1948
Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux	47 245	48 217
Association suisse des ouvriers et employés évangéliques	13 780	14 972
Union suisse des syndicats autonomes	15 323	15 159
Total	76 348	78 348

Les effectifs des deux organisations confessionnelles ont légèrement augmenté. Cependant, dans son rapport annuel de 1947, l'Union syndicale chrétienne-nationale indique des effectifs inférieurs de 2000 à ceux qui figurent dans l'annuaire statistique de la Suisse. Cette organisation groupe neuf fédérations. La plus importante d'entre elles, la Fédération chrétienne des ouvriers du bois et du bâtiment, qui compte 10 000 membres, ne fait plus partie de l'organisation centrale depuis 1945. A la fin de 1948, la section cantonale soleuroise de la Fédération des syndicats autonomes s'est rendue indépendante.

	Nombre des membres	
	1947	1948
Société suisse des instituteurs	12 500	13 231
Union centrale du personnel des Etats et des communes	12 531	13 199
Association suisse des employés de banque	10 011	10 615
Association suisse de l'industrie des machines	4 932	5 196
Association suisse des ouvriers boulanger et confiseurs..	3 478	3 428
Union suisse du personnel de la boucherie	3 158	2 865
Association des chauffeurs et machinistes	1 748	1 740
Association suisse des jardiniers professionnels	650	700

Les trois associations des ouvriers boulanger et pâtissier, du personnel de la boucherie et des jardiniers ont créé un organisme central dit: Association centrale des salariés des arts et métiers.

Les institutions d'entraide en 1948

Les institutions d'entraide (de prévoyance et d'assurance) constituent l'épine dorsale du syndicalisme. Elles donnent aux membres la garantie qu'ils ne sont pas seuls à affronter les coups du sort. En outre, le fait que ces institutions ont été créées par les syndicats eux-mêmes, qu'elles sont l'expression de la solidarité agissante de leurs membres, revêt une importance que l'on ne saurait négliger.

Tableau 9

	1947 En francs	1948 En francs	Part en pour-cent 1948
Indemnités de chômage	5 194 052	3 259 382	18,2
Indemnités de maladie, accidents (y compris les indemnités d'accouchement) .	4 345 086	6 891 446	38,5
Indemnités de vieillesse et de décès ...	3 941 396	4 150 863	23,1
Indemnités en cas d'invalidité	1 169 029	1 142 319	6,3
Secours de nécessité (y compris aide aux mobilisés et actions contre le renchérissement)	920 129	1 097 903	6,1
Indemnités de voyage et secours de déménagement, rabais sur les timbres de voyage ¹	214 504	306 513	1,7
Assistance judiciaire	174 600	204 545	1,1
Mouvements de salaires et autres actions syndicales (y compris indemnités de représailles)	1 100 761	605 194	3,4
Dépenses pour besoins culturels (y compris formation professionnelle)	331 505	288 372	1,6
Total	17 391 062	17 946 537	100,0

¹ Y compris suppléments pour vacances.

Tableau 10

	Prestations sociales		
	1946 En francs	1947 En francs	1948 En francs
Ouvriers du bois et du bâtiment ...	5 564 100	6 795 103	6 496 860
Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement ¹	96 865	78 617	130 840
Ouvriers relieurs et cartonniers	237 808	310 798	435 691
Cheminots	1 537 450	1 686 919	1 612 275
Travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation	914 581	947 433	949 549
Lithographes	385 492	427 343	445 662
Ouvriers métallurgistes et horlogers .	5 460 547	4 920 974	5 231 518
Personnel des services publics.....	339 258	297 714	348 010
Fonctionnaires postaux	5 670	2 650	6 035
Employés des P. T. T.	39 730	52 371	65 926
Fonctionnaires T. T.	7 344	3 083	1 105
Ouvriers du textile et de fabrique ..	464 168	226 240	196 698
Tisserands de toile à bluter	58 456 ²	15 ²	220
Typographes	1 662 895	1 641 802	2 024 898
Employés des douanes	—	—	1 250
Total	16 774 364	17 391 062	17 946 537

¹ Y compris chapeliers.² Y compris tisserands à points plats et brodeurs à la main.

Les prestations globales de ces diverses institutions ont atteint la somme de 17 946 757 fr., soit un demi-million de plus que l'année précédente. Tandis que certaines prestations ont augmenté, d'autres ont diminué. C'est notamment le cas pour l'assurance-chômage, dont les dépenses ont fléchi de 1,9 million de francs en 1948 par rapport à 1947. En revanche, les dépenses exigées par l'assurance-maladie

Prestations sociales des fédérations syndicales en 1948
(en francs)

Tableau 11 Fédérations	Secours de chômage	Secours-maladie y compris les allocations d'accouchement	Secours pour accidents	Secours pour invalidité	Secours de vieillesse, de prévoyance et de décès	Secours de nécessité	Allocations de voyage, déménagement, vacances et timbres de voyage	Mouvements	Assistance judiciaire et secours de représailles	Dépenses d'éducation et formation professionnelle	Total	
1. Ouvr. du bois et du bâtim.	2 387 012	3 172 453	16 191	—	222 634	96 127	1 265	460 277	38 745	102 156	6 496 860	
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement ¹ .	33 251	9 000	—	—	9 511	18 789	44 668	8 520	3 652	3 449	130 840	
3. Ouvriers relieurs et cartonniers	7 941	325 385	7 050	50 354	12 305	12 609	7 680	5 595	546	6 226	435 691	
4. Cheminots	16 814	—	58 500	—	1 394 687	31 865	32 778	7 720	58 268	11 643	1 612 275	
5. Ouvr. du commerce, des transports et de l'alim...	308 897	374 240	4 450	—	73 610	55 272	71 535	2 826	44 780	13 939	949 549	
6. Lithographes	1 933	216 416	—	160 738	20 404	19 860	17 434	300	—	8 577	445 662	
7. Métallurgistes et horlogers	411 368	1 841 267	52 611	—	2 113 765	688 230	48 126	62 336	13 815	— ²	5 231 518	
8. Personnel des services publics	45 805	—	—	—	172 400	20 442	18 268	30 708	31 856	28 531	348 010	
9. Fonctionnaires postaux .	—	—	—	—	—	—	110	539	—	579	4 807	6 035
10. Employés des postes, téléphones et télégraphes ...	—	—	—	—	25 450 ³	6 164	12 794	669	11 447	9 402	65 926	
11. Tisserands de toile à bluter	—	—	—	—	—	—	—	189	—	—	31	220
12. Fonctionnaires des téléphones et télégraphes	—	—	—	—	—	—	526	—	579	—	1 105	
13. Ouvriers du textile et de fabrique	37 675	—	6 533	—	44 907	54 785	3 320	12 439	12 779	24 260	196 698	
14. Typographes	8 686	807 350	—	931 227	60 440	93 650	47 580	—	614	75 351	2 024 898	
15. Employés des douanes ..	—	—	—	—	750	—	—	—	500	—	1 250	
Total	3 259 382	6 746 111	145 335	1 142 319	4 150 863	1 097 903	306 513	591 579	218 160	288 372	17 946 537	

¹ Y compris les chapeliers. ² L'éducation est organisée et financée par les sections. ³ Caisse de décès des employés des téléphones et télégraphes.

et accidents se sont accrues de 2,5 millions de francs, dont 2 millions pour la F. O. B. B. seulement (ce qui est dû à l'introduction de l'assurance-maladie obligatoire dans le bâtiment en Suisse romande. Les dépenses nécessitées par les mouvements de salaire ont diminué d'un demi-million (accord de stabilisation!). Les prestations d'assurance totalisent 86% des dépenses des institutions d'entraide.

Les tableaux 10 et 11 indiquent la part des diverses fédérations à la somme globale des prestations. C'est la F. O. B. B. qui totalise le chiffre le plus élevé (6,5 millions de francs); on notera cependant que les dépenses d'assurance-chômage de cette fédération sont inférieures de 2 millions par rapport à l'année précédente. Le tableau 11 donne tous les renseignements désirables sur la répartition des dépenses entre les diverses activités sociales. L'accroissement des dépenses enrégistré par la F. O. M. H. est dû avant tout à une augmentation des payements des caisses de maladie, de décès et de prévoyance. L'augmentation des dépenses des fédérations des typographes (400 000 fr.) et des relieurs et cartonniers (100 000 fr.) est due à l'assurance-maladie. Dans les autres fédérations, on ne note pas de fluctuations notables au regard de 1947.

On ne constatera pas sans étonnement que les dépenses exigées par les secours de nécessité ont augmenté (malgré la prospérité et l'amélioration du salaire réel) de près de 180 000 fr. et qu'elles ont passé à 1 100 000 fr. Tandis que les indemnités de voyage et secours de déménagement perdent toujours plus de leur importance, les dépenses faites pour faciliter les vacances des membres augmentent constamment (qu'il s'agisse de la remise de timbres de voyage ou du subventionnement des maisons de vacances). Rappelons, en terminant, qu'il y a eu cinquante ans en 1948 que les cheminots ont ouvert des homes de vacances.

Bibliographie:

- Hüppy Johann, «Geschichte des Schweizerischen Gewerkschaftsbundes», Zurich 1910;
- Heeb Friedrich, «Union syndicale suisse. Histoire du mouvement ouvrier et de l'organisation syndicale en Suisse 1830–1930». Publié par l'U. S. S. à l'occasion de son 50^e anniversaire;
- Meister Martin, «50 ans de syndicalisme en Suisse», Amsterdam 1930;
- Ragaz Christine, «Die Frau in der schweizerischen Gewerkschaftsbewegung», Stuttgart et Leipzig 1933;
- Weckerle Eduard, «Les syndicats en Suisse» (n° 21 des Publications syndicales de l'U. S. S.), Zurich 1947;
- «La Suisse du Travail», édité par l'U. S. S., Zurich 1948;
- Rapports annuels du comité syndical 1909–1946;
- Procès-verbaux des congrès syndicaux et de la commission syndicale;
- Greulich Herman, «Die Reorganisation des Gewerkschaftsbundes», Erörterungen und Ratschläge, Zurich 1902;
- Revue syndicale* 1930, n°s 1, 9, 10, 1942, n° 11, et 1946, n° 2;
- Statistique des fédérations syndicales suisses depuis 1909, publiées dans la *Revue syndicale*.